PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

AVIS PUBLIC SEANCE EXTRAORDINAIRE : ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tiendra une séance extraordinaire le 5 décembre 2022 à 19h00 au bureau municipal sis au 390 rue Principale, Saint-Bernard-de-Michaudville.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Donné à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 24 novembre 2022

Lorry Herbeuval
Directrice générale greffière et trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

Séance extraordinaire

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sorel-Tracy, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément au *Règlement 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux* en affichant une copie, au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 9h00 et 9h10, le 28 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28 novembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière